



Basel, 13 septembre 2022

Communiqué de presse Protection Suisse des Animaux PSA

Expérimentation animale: le Conseil des États refuse une plus grande transparence

Le Conseil des États a rejeté une motion de la conseillère aux États Maja Graf (Verts/BL) visant une plus grande transparence dans l'expérimentation animale. Dans un rapport, le Conseil fédéral devait montrer comment réduire durablement les centaines de milliers d'animaux de laboratoire surnuméraires qui sont produits chaque année lors de l'élevage d'animaux de laboratoire et qui doivent pour la plupart être tués. La Protection Suisse des Animaux PSA regrette la décision du Conseil des États et exige à nouveau une réglementation plus stricte en matière de production et d'utilisation d'animaux génétiquement modifiés.

Dans sa réponse au postulat de la conseillère aux États Maja Graf, le Conseil fédéral a écrit qu'un rapport spécial sur les animaux dits excédentaires n'était pas nécessaire. Une majorité de la Chambre haute s'est maintenant ralliée à cette position, ce que la Protection Suisse des Animaux PSA déplore vivement. Les statistiques sur les expérimentations animales publiées chaque année par la Confédération permettent déjà de déduire combien d'animaux sont élevés, mais ne sont pas utilisés dans des expérimentations animales. En outre, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) examine une adaptation de l'ordonnance sur la protection des animaux «afin qu'il soit possible à l'avenir de montrer en plus combien d'animaux d'élevage qui ne sont pas utilisés dans des expérimentations animales sont euthanasiés chaque année».

Gaspillage de vies animales

Du point de vue de la PSA, cette adaptation n'est actuellement qu'une vague déclaration d'intention. Le rapport demandé par la conseillère aux États Maja Graf crée plus de transparence et montre la nécessité d'agir concrètement en vue de la réduction exigée des animaux surnuméraires. De plus, il renforce l'obligation éthique dans un domaine de grande souffrance animale dont une grande partie du public n'est pas assez consciente. Les animaux de laboratoire élevés à des fins d'expérimentation animale ne sont de loin pas tous utilisés effectivement dans des expériences sur les animaux. En 2020, le nombre d'animaux nés dans des élevages de laboratoire (1,06 million) ou importés (plus de 230 000) était plus de deux fois supérieur au nombre d'animaux réellement utilisés dans l'expérimentation animale (plus de 550 000 animaux). La grande majorité d'entre eux doivent être euthanasiés dans la souffrance par gazage au CO₂, puis éliminés. «Ce n'est pas seulement un gaspillage de vies animales, mais également une situation particulièrement problématique du point de vue éthique et de la souffrance animale liée à l'élevage et à la détention d'animaux de laboratoire», déclare le Dr méd. vét. MLaw Julika Fitzi-Rathgen, responsable du service spécialisé Expérimentation animale de la Protection Suisse des Animaux PSA.

Postulat de la conseillère aux États Maja Graf

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20223612>



Feuille d'information

tbd

Pour plus de précisions

Julika Fitzi-Rathgen, Dr. med. vét. Mlaw
Protection suisse des animaux PSA
Responsable Service spécialisé Expérimentation animale et
Service du Conseil juridique dans la protection des animaux
Portable 079 332 02 54
julika.fitzi@tierschutz.com

Communiqués de presse PSA en ligne

www.protection-animaux.com/media/news.html

Matériel visuel

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Expéditeur

Protection Suisse des Animaux PSA
Dornacherstrasse 101, case postale,
4018 Bâle
Téléphone 061 365 99 99
www.protection-animaux.com
psa@protection-animaux.com